Date: 20080527

Dossier : A-573-07

Référence: 2008 CAF 193

CORAM: LE JUGE LINDEN

LE JUGE NADON LE JUGE SEXTON

ENTRE:

JONAS HAILE

demandeur

et

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DU CANADA

défendeur

Audience tenue à Toronto (Ontario), le 27 mai 2008.

Jugement rendu à l'audience à Toronto (Ontario), le 27 mai 2008.

MOTIFS DU JUGEMENT DE LA COUR:

LE JUGE LINDEN

Date: 20080527

Dossier : A-573-07

Référence: 2008 CAF 193

CORAM: LE JUGE LINDEN

LE JUGE NADON LE JUGE SEXTON

ENTRE:

JONAS HAILE

demandeur

et

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DU CANADA

défendeur

MOTIFS DU JUGEMENT DE LA COUR (Prononcés à l'audience à Toronto (Ontario), le 27 mai 2008)

LE JUGE LINDEN

[1]	On ne nous a pas convaincus que le juge-arbitre a commi	is une	erreur	de fait	ou d	le droit
qui poi	urrait justifier l'intervention de la Cour.					

[2] La demande sera rejeté

« A.M. Linden »
i.c.a.

Traduction certifiée conforme Christiane Bélanger, LL.L.

COUR D'APPEL FÉDÉRALE

AVOCATS INSCRITS AU DOSSIER

DOSSIER: A-573-07

DEMANDE DE CONTRÔLE JUDICIAIRE PRÉSENTÉE EN VERTU DE L'ARTICLE 118 DE LA LOI SUR L'ASSURANCE-EMPLOI À L'ÉGARD D'UNE DÉCISION RENDUE PAR LE JUGE-ARBITRE R.J. MARINE, EN DATE DU 29 AOÛT 2007, DOSSIER CUB 68694.

INTITULÉ: JONAS HAILE

c.

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DU CANADA

LIEU DE L'AUDIENCE : TORONTO (ONTARIO)

DATE DE L'AUDIENCE : LE 27 MAI 2008

MOTIFS DU JUGEMENT DE LA COUR: LES JUGES LINDEN, NADON ET

SEXTON

PRONONCÉS À L'AUDIENCE PAR : LE JUGE LINDEN

DATE DES MOTIFS: LE 27 MAI 2008

COMPARUTIONS:

Jonas Haile POUR SON PROPRE COMPTE

Sharon McGovern POUR L'INTIMÉ

AVOCATS INSCRITS AU DOSSIER:

Jonas Haile POUR SON PROPRE COMPTE

Toronto (Ontario)

John H. Sims, c.r. POUR L'INTIMÉ

Sous-procureur général du Canada

Toronto (Ontario)